

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En vigueur : 14 août 2023.

PRIX : dernière liste de prix en vigueur le 14 août 2023.

Tous les prix affichés sont en dollars canadiens et ne comprennent aucune taxe qui pourrait être applicable. Les prix sont sujets à changement sans préavis. La marchandise sera expédiée aux prix en vigueur au moment de la livraison. Les prix sont en vigueur pour la marchandise expédiée au Canada seulement. Cette liste remplace automatiquement toutes les listes de prix existantes. Les commandes sont facturées au moment de l'expédition.

OUVERTURE DE COMPTE

L'ouverture d'un nouveau compte est sujette à l'approbation de crédit et à celle du directeur des ventes. Les termes de paiement sont NETS 30 jours.

Afin de maintenir leur statut de compte, un montant annuel minimum doit être acheté par tous les détenteurs de compte.

COMMANDE MINIMUM ET FRAIS DE SERVICE

Commande minimale de 100\$. Tubes linéaires (fluorescents et DEL) doivent être achetés par boîte.

Les lampes d'enseignes, à spectre complet et pour congélateur/chambre froide, 10 par boîte. Toutes les lampes T5 et T8 de 4 pieds, 25 lampes par boîte. Toutes les autres lampes de 2 pi, 3 pi, 5 pi, 6 pi et 8 pi ainsi que les deux lampes T5 et T8 de 8 pi, 8 lampes par boîte.

Tous les panneaux plats et à rétroéclairage doivent être achetés par boîte de 2.

CONDITIONS DE LIVRAISON

Turolight Inc. déterminera le moyen de transport et l'itinéraire des envois. Le transport sera port payé et permis pour chaque commande ou expédition partielle totalisant donc les valeurs en dollars NETS.

Colombie-Britannique 1 250\$, Victoria et Yukon 2 000\$
Territoires du Nord-Ouest 2 500\$

Alberta 1 250\$, Saskatchewan 1 250\$, Manitoba 1 250\$

RGT \$250, hors de la RGT 750\$

Montréal (région métropolitaine) 500\$, à l'extérieur de Montréal 750\$

Provinces de l'Atlantique 1 250\$, Terre-Neuve et Labrador 1 750\$

Les livraisons au chantier et spéciales sont sujettes à des frais de « livraison directe ». Si un service de livraison avec plate-forme élévatrice est requis, une charge minimale de 75\$ sera appliquée, il doit être indiqué sur la commande originale sinon des retards du transporteur pourraient survenir et pourraient entraîner des charges supplémentaires. Des frais de service pour les requêtes spéciales comme : « téléphoner avant la livraison » et « signature requise » peuvent s'appliquer. Les expéditions sont toujours FAB origine.

COMMANDES DE PRODUITS FABRIQUÉS SUR MESURE

Les produits « fabriqués selon les spécifications du client » ne sont pas annulables, retournables ou remboursables. Un dépôt monétaire peut être requis avec le bon de commande.

ANNULATION DE COMMANDE

Une commande confirmée ne peut être annulée. Si pour une raison quelconque Turolight Inc. approuve une annulation de commande, des frais d'annulation peuvent être appliqués.

RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGE, BRIS OU PRODUIT MANQUANT

Toutes les réclamations pour dommages, bris ou produits manquants doivent être signalées immédiatement au transporteur lors de la réception de la marchandise, écrites sur le bordereau d'envoi ET signées par le transporteur. Toutes les autres réclamations, devant être acceptées, doivent être signalées dans les dix (10) jours suivant la réception de la marchandise. Les réclamations dépassant cette période ne seront pas acceptées. Toutes les réclamations pour les produits ayant été modifiés ne seront pas acceptées.

RETOUR DE MARCHANDISE DÉFECTUEUSE

Aucune marchandise ne peut être retournée sans autorisation écrite au préalable de Turolight Inc. Les requêtes pour retour de produits défectueux doivent être soumises à votre représentant de vente ou au service à la clientèle de l'usine. Turolight Inc. se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accepter ou de refuser tout retour. Tous les efforts seront faits pour corriger le problème sur le site, si c'est impossible une autorisation de retour d'article (ARA) sera émise. Une fois l'ARA reçue, la marchandise devrait être bien emballée et scellée dans sa boîte originale avec le numéro de l'ARA affiché clairement sur le dessus de l'emballage. Tous les retours sont sujets à inspection par Turolight Inc. et seule la marchandise en bonne condition, intacte et achetée pendant la période de garantie sera créditée. Les retours pour les commandes sur mesure ne seront pas acceptés. L'expédition de retour vers Turolight Inc. devra être port payé. Les retours non autorisés et les expéditions en port dû seront refusés.

FRAIS DE REMISE EN STOCK/ROTATION DE STOCK

Les requêtes pour les produits en stocks doivent être effectuées dans les 6 mois suivant et requièrent une commande d'inventaire de 3 pour 1 sinon des frais de remise en stock de 25 à 35% seront appliqués.

Le transport du retour doit être port payé

Les requêtes pour retours pour les projets seront sujets à un frais de remise en stock de 35% minimum si effectuées dans les 3 mois et aucun retour ne sera accepté après 3 mois.

Les articles C et les articles des commandes spéciales ne sont éligibles à aucun retour.

TRANSFERT DE DONNÉES

Tous les efforts ont été déployés pour assurer la précision; cependant les spécifications, dimensions et informations affichées dans notre catalogue (imprimé et électronique) sont sujettes à changement sans préavis. Turolight Inc. ne pourra être tenu responsable pour toutes les erreurs retrouvées dans sa littérature ou sur son site Web.

GARANTIE ET OBLIGATIONS

Turolight Inc. garantit, avec preuve d'achat, les composants contre les défauts de fabrication pendant une période d'un (1) an pour les luminaires réguliers, pour les luminaires DEL, de cinq (5) ans pour les pilotes DEL (par le fabricant) et pour les cartes de circuit imprimé utilisés selon un usage normal. L'unique obligation du fabricant se résume seulement au coût des composants ou au remplacement possible du luminaire en entier. Turolight ne couvre pas les frais de main-d'œuvre pour le remplacement ou le transport. Turolight Inc. se réserve le droit de remplacer un produit défectueux par un produit identique ou similaire. Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été modifiés, inadéquatement utilisés ou réparés par un tiers autre que Turolight Inc, ni si un avis écrit sur les défauts n'a pas été reçu par

Turolight Inc. pendant la période de garantie à partir de la date d'achat. Cette garantie annule toutes les autres garanties, expresses ou implicites et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, exclut toute garantie implicite de qualité marchande. Les spécifications sont sujettes à changement sans préavis.

Turolight Inc. se réserve le droit de modifier les détails de conception, de matériaux et de finis qui n'affectent pas l'allure une fois installé ou réduisent la fonction et le rendement.

Turolight Inc. se réserve le droit d'effectuer les changements aux spécifications et/ou de discontinuer tout produit en tout temps sans préavis ou obligation et ne pourra être tenu responsable pour toutes conséquences résultant de l'utilisation de cette publication.

La garantie sur les luminaires de secours est de 2 ans à partir de la date d'achat chez Turolight Inc.

La garantie sur les lampes est comme suit et se calcule toujours à partir de la date d'achat chez Turolight Inc.

Les lampes avec une durée de vie moyenne de 15 000 heures sont garanties pendant 2 ans si utilisées jusqu'à 12 heures par jour

Les lampes avec une durée de vie moyenne de 25 000 heures sont garanties pendant 3 ans si utilisées jusqu'à 12 heures par jour

Les lampes avec une durée de vie moyenne de 50 000 heures sont garanties pendant 5 ans si utilisées jusqu'à 12 heures par jour